



**REPRENDRE LA LUTTE.
MOBILISONS NOUS!!!**



indociles

mon masque
n'est pas un
baillon



Il est temps de se retrouver les manches et de continuer la lutte pour une société plus juste. La rentrée est particulière cette année en matière de mobilisation. Le gouvernement voudrait nous empêcher de mobiliser en masse en se cachant derrière un protocole sanitaire et une reprise en flèche de la COVID 19.

Quelle aubaine pour lui et surtout pour le patronat d'empêcher les salariés de pouvoir s'exprimer dans les rues. A

nous de montrer au gouvernement que cette crise n'est pas un frein pour formuler notre mécontentement.

Les sujets sont bien présents comme la multitude de licenciements en cours ou en préparation avec pour seul objectif « Toujours plus de profits » Des enseignes et entreprises ont saisi l'occasion de la crise sanitaire pour proposer des PSE qui étaient déjà dans les cartons.

Beaucoup de salariés voient leur pouvoir d'achat fondre au soleil avec des mesures de chômage partiel utilisées souvent frauduleusement par les employeurs, des suppression de primes et des baisses de rémunérations tout en rallongeant le temps de travail.

La revendication de la CGT des 32 heures montre toute sa légitimité avec la hausse du nombre de privés d'emploi.

Le mécontentement, la colère sont présents chez beaucoup de nos concitoyens et le plan de relance Macron/Castex ne peut que les exaspérer encore plus. Ce sont des milliards d'euros qui vont être donnés aux entreprises sans aucun contrôle ou contrepartie. Plan qui ne servira qu'à augmenter les dividendes versés aux actionnaires au détriment du travail réel, des investissements et des salariés. **Une nouvelle fois, les choix gouvernementaux ne visent qu'à servir les milieux financiers, les banques et ne permettront pas de répondre aux besoins des citoyens.**

Le gouvernement allemand a priorisé l'aide aux familles avec une baisse de la TVA sur les produits de première nécessité, 300€ versés par foyer et l'ouverture de négociations avec les syndicats pour diminuer le temps de travail. C'est donc possible ?

La mobilisation sociale est de plus en plus nécessaire tant les choix du gouvernement et les politiques d'entreprises visent à faire payer la note aux salarié.es et aux retraité.es!

Souvenez-vous, grâce à Ambroise Croizat, ouvrier métallurgiste et à la CGT, la Sécurité Sociale est née le 4 octobre 1945. Le Conseil National de la Résistance lui avait donné les couleurs d'une vie sereine et de jours heureux.

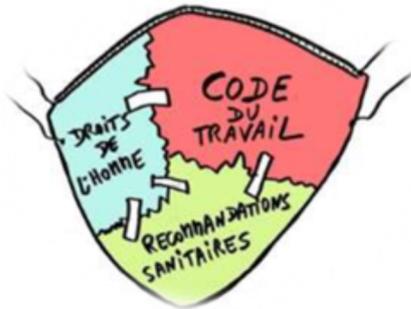
En effet, quel bonheur de pouvoir se faire rembourser après une visite chez le médecin, ne pas faire l'avance de frais à la pharmacie, percevoir des allocations familiales, toucher une retraite encore digne de ce nom.

Mais le patronat n'a eu de cesse de la détruire, hier comme aujourd'hui. Elle nous est pourtant si indispensable et on l'aura tous remarqué pendant cette période de crise sanitaire : assurance chômage, prise en charge des tests COVID par l'assurance maladie, etc...

Et pourtant le gouvernement envisage la création d'une 5^{ème} branche à notre Belle Dame en s'intéressant à la perte d'autonomie. Dans le montage prévu pour la financer, il apparaît clairement que la porte sera grande ouverte aux assurances privées : ce faisant c'est une grave atteinte à la conception même de notre Sécurité Sociale et à son financement par le salaire socialisé.

Alors oui, votre Sécurité Sociale a 75 ans, c'est le moment de la célébrer mais aussi de se battre pour elle. Plus que jamais, votre Sécurité Sociale est menacée.

Emilie QUANDALLE .
Secrétaire Générale de l'UL



LA COLLECTE DES DONNÉES DE SANTÉ PAR L'EMPLOYEUR EST INTERDITE

Face à la crise épidémique, l'employeur peut être tenté de collecter les données de santé des salariés. Certains employeurs effectuent des prises de températures à l'entrée des bâtiments ou demandent aux salariés d'effectuer des tests PCR ou sérologiques. **Ces données de santé relèvent d'un caractère sensible et l'employeur a interdiction de les collecter ou de les consigner.**

Ce principe, rappelé par la CNIL, est énoncé également par l'article L. 1121-1 du Code du travail qui dispose que « nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

Fédération CGT de la Chimie

LE SÉGUR DE LA SANTÉ C'EST "PRENDS LE FRIC ET TAIS-TOI »



Au CH Mâcon, à mi-octobre, tous les agents des services sont informés qu'ils peuvent être sollicités pour faire face au manque de personnel et aller remplacer dans des services où il y a absentéisme. De nombreux postes ne sont pas pourvus, notamment dans les EHPADs où le travail est très difficile car les résidents sont de plus en plus âgés et dépendants.

Les services d'hospitalisation sont organisés pour l'accueil des patients atteints par la covid 19. Mais les hospitaliers sont fati-

-gués de toutes ces réorganisations et la lassitude est très forte devant les efforts qu'il va encore falloir consentir.

Les soignants, usés par une durée hebdomadaire de travail trop longue demandent à travailler en 12h/jour pour venir moins souvent au travail plutôt que de revendiquer la réduction du temps de travail à 32h par semaine pour toutes et tous payé 39h.

Mais avec la pénurie de personnel formé (Médecins, Infirmier.es et Aides-Soignant.es), difficile de négocier la diminution du temps de

travail ! Sauf à aller recruter dans la santé privée.

Ce problème d'insuffisance de personnel formé reste le plus grave avec celui de l'absence d'ouverture de lit d'hospitalisation pourtant indispensable. Et tant que l'on n'a pas de personnel, on ne peut ouvrir de lit. Les gouvernements successifs, depuis Juppé, ont organisé la casse de l'hôpital public, colonne vertébrale du système de Santé Publique Français.

Les augmentations de rémunération (90€ en octobre 2020 et mars 2021) masquent des mesures d'assouplissement du temps de travail avec la possibilité pour les Directions d'hôpitaux de faire travailler les agents plus longtemps.

Parallèlement à cela, le décret sur les critères à réunir pour être pris en maladie professionnelle si l'on a été atteint par la Covid est inadmissible et ne tient pas compte des séquelles possibles même si l'infection primitive n'a pas été sévère

Le Ségur, c'est "prends le fric et tais-toi ».

Eve COMTE- Syndicat CH Mâcon